



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part.: 13-INT-139

Déposé le : 11.06.13

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Energie renouvelable, l'hydraulique ne mérite-t-elle pas aussi notre soutien ?

Texte déposé

En 2011 le Conseil d'Etat décide de créer un fonds pour l'énergie à hauteur de 100 millions. Ce fonds sert aujourd'hui comme pont Vaudois pour la RPC fédérale pour les objets d'énergie renouvelable, à base de panneaux photovoltaïques ou de biomasse.

Notre énergie renouvelable hydraulique n'est-elle pas aussi une source d'énergie méritant notre soutien via un pont RPC cantonal ?

Lors de la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Courdesse en juillet 2012 on nous parlait de 21 projets de biomasse pour 6.3 MW, de 853 projets photovoltaïques pour 31.6 MW et 35 projets hydrauliques pour 21.4 MW.

Par ces chiffres on voit que l'hydraulique est aussi intéressante si ce n'est plus que les deux autres sources d'énergies renouvelables privilégiées par le Conseil d'Etat.

Nos ancêtres l'avaient bien compris puisqu'ils ont développé et osé des projets qui aujourd'hui auraient peut-être de la peine à voir le jour.

On a pu le constater dernièrement lors de la votation dans le Gros-de-Vaud pour l'implantation d'éoliennes que le peuple n'en veut pas proches de chez lui.

Comment voulez-vous sortir du nucléaire et continuer de vivre dans le gaspillage électrique sans mettre tous les moyens possibles afin de promouvoir et soutenir l'ensemble des projets d'énergies renouvelables quels qu'ils soient ?

Mon regret est que lors du bouclage des comptes 2012 le Conseil d'Etat n'a pas trouvé utile de réalimenter avec une partie du bénéfice le fond de l'énergie.

Peut-être que le Conseil d'Etat a trouvé qu'avec plus de 120'000'000.- de franc sauf erreur de ma part, ce fonds était suffisamment doté.

Personnellement je préfère nettement qu'on motive le passage à l'énergie renouvelable d'une manière active plutôt que par le recours aux interdictions.

Il aurait été souhaitable que le Conseil d'Etat démontre son vœux de soutenir toutes les énergies renouvelables et surtout celles qui ont déjà fait leurs preuves plutôt que venir avec une loi sur l'énergie qui met avant tout des interdictions, sans se poser la question de savoir si

nous arriverons à faire respecter ces interdictions lorsque nous serons en pénurie, au lendemain de l'arrêt des centrales nucléaires suisses.

Je pose donc les questions suivantes au conseil d'Etat.

1. Le fonds sur l'énergie est-il suffisamment doté pour soutenir l'ensemble des projets d'énergie renouvelable dans notre canton ?
2. Pourquoi le Conseil d'Etat n'a-t-il pas inclus dans son pont RPC cantonal les projets d'énergies hydrauliques ?
3. Le Conseil d'Etat envisage-t'il de revoir ses critères, (date de dépôt, genre de production...) pour que d'avantage de projets puissent bénéficier du pont RPC cantonal ?

Commentaire(s)

Conclusions

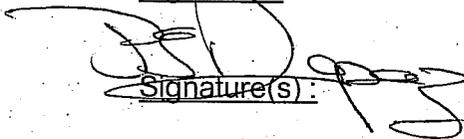
Souhaite développer

Nom et prénom de l'auteur :

Rapaz Pierre-Yves

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :



Signature(s) :